$1.25

On confectionnera durant ce mois des Robes dans tous les gouts pour

$1.25

TEHRIAULT & LAFLAMME,

Maison de Gants de Paris - - - - - 73 Rue Sparks.

LA SITUATION

PAR

Sa Grandeur Mgr Taché

Archevêque de St Boniface

—

LES COLONS

Une autre cause de nos difficultés est venue du mécontentement des nouveaux colons eux-mêmes. Le gouvernement, les sociétés de colonisation et autres ont publié à profusion des brochures plus ou moins exactes sur le pays et ses avantages. Le malheureux *boom* (fièvre de spéculation) de Manitoba a aussi sasi le Nord-Ouest dans ses étreintes. Bien des gens ont vu dans ce pays la terre promise aux avides de richesses, avec ou sans travail. Attirés par ces séductions, bien des gens sont partis pour le Nord-Ouest. Le pays n'était pas encore prêt à les recevoir en nombre. La fatigue, l'ennui, l'isolement, les contre temps d'autant plus sensibles qu'ils étaient imprévus, furent le résultat d'une immigration trop hâtive et commencèrent la série de déceptions, dont on voulut faire peser toute la responsabilité sur le gouvernement. Les fautes véritables firent croire aux fautes imaginaires. De là, une disposition naturelle à un mécontentement général. Pour se venger on eut recours à des procédés regrettables. Les plus brillantes espérances étaient déçues. La fortune rêvée ne venait pas. Les difficultés réelles et nombreuses d'un nouvel établissement, au milieu de la solitude, de l'absence de la famille, l'inquiétude de l'avenir, tout cela augmentait le mal aise. Puis vinrent les gelées précoces. Oh ! que ces gelées ont fait de mal aux gouvernants et aux gouvernés ; sans le dire on agit comme si on en tenait les autorités responsables. On s'indigna, on fit des assemblées nombreuses et fréquentes, on dépensa tout ce que l'on sait dépenser d'éloquence dans un pays constitutionnel ; on ne voulait pas de révolte contre l'autorité, mais on voulait une évolution quelconque ; l'agitation d'abord raisonnable, prit bientôt une autre forme. On fit des suggestions plus ou moins hardies ; on savait qu'il y en avait d'autres qui parleraient moins, mais qui agiraient plus.

On ne voulait pas l'effusion du sang mais on désirait ardemment l'effusion des écus du trésor public. On ne pensait pas qu'en semant le vent on récolte la tempête. La chose est tellement vraie, qu'à présent que la tempête est un peu calmée, et quelque violente qu'elle ait été, il est bon nombre de colons qui disent : " Après tout nous y avons gagné, il nous faudrait quelque chose de semblable " tous les dix ans," nous étions ruinés et les affaires se raniment" Aussi tout le monde est d'une loyauté à mettre au défi celle de leurs Altesses Royales elles-mêmes. Oh ! misères des bassesses humaines, il est des gens qui ont poussé à la rébellion, qui se réjouissent des avantages matériels qu'elle leur a procurés, et qui, pour dissimuler leur joie, sont les plus ardents à demander vengeance et à parler de loyauté. Le gouvernement doit connaître ce que je viens de dire, et il est bon que le pays le sache, afin que chacun porte sa part de responsabilité.

D'un autre côté qu'on ne se méprenne pas sur la portée de mes assertions S'il y a des colons qui ont joué un rôle indigne en tout ce qui a eu lieu, ce n'est que l'exception. Le grand nombre de ceux qui se sont plaints se sont contentés de faire valoir leur réclamations. Il y a tout lieu d'espérer que la confiance renaitra et que si les gelées précoces ne les éprouvent pas trop, la prospérité sur laquelle ils ont compté sera leur partage. Je crois d'autant plus facilement à ce retour de la prospérité que l'expérience me persuade que la bonne Providence a toujours en réserve un dédommagement proportionné aux malheurs dont elle permet que nous soyons frappés. Depuis quarante ans que je suis dans le pays, bien des fois les choses m'ont paru assumer un aspect alarmant, et chaque fois, les causes mêmes de nos alarmes nous ont procuré des avantages inattendus.

LES MÉTIS

En parlant des troubles du Nord-Ouest, la pensée se porte naturellement sur les Métis et cette pensée a le double résultat d'exciter le mécontentement chez les uns et les plus ardentes sympathies chez les autres. Tous ceux qui me connaissent savent que j'aime la population métisse. Je me rangerai toujours du côté de ceux qui sympathisent avec elle. Avant de parler de la part prise par les Métis, dans les troubles du Nord Ouest, je veux citer ici les paroles prononcées à leur sujet, par Lord Dufferin, en son discours d'adieux à Manitoba, le 29 septembre 1877.

" Il n'y a pas le moindre doute qu'une large part des bonnes dispositions qui existent entre les Peaux Rouges et nous-mêmes est due à l'influence et à l'action de cette inappréciable classe d'hommes les Métis habitants et pionniers du Manitoba (vifs applaudissements), qui combinant, comme ils le font, la vigueur, la force et l'amour des aventures, naturels au sang indien qui coule dans leurs veines, avec la civilisation, l'instruction et la force intellectuelle qu'ils tiennent de leurs ancêtres paternels, ont proclamé l'évangile de la paix et la bonne volonté et du respect mutuel, avec des résultats également avantageux au chef sauvage dans sa loge et au colon dans son chantier. (Applaudissements renouvelés.) Ils ont été les ambassadeurs entre l'est et l'ouest, les interprètes de la civilisation et de ses exigences vis-à-vis de ceux qui habitent la prairie, tout comme ils ont dit aux blancs, quelle est la considération justement due aux susceptibilités, à l'amour propre si sensible, aux prejugés, au désir inné de justice de la race sauvage. (Applaudissements continués.) De fait, les Métis ont fait pour la colonie ce qui ne se serait pas accompli sans eux ; ils ont établi entre la population blanche et indienne, des sentiments traditionnels de bon vouloir et d'amitié, qu'il n'aurait pas été possible d'établir sans eux. (Applaudissements.)"

Si les paroles précédentes avaient été mieux comprises, si la ligne de conduite qu'elles semblent indiquer avait été suivie, le pays n'aurait pas eu à déplorer les maux qui sont venus fondre sur lui. Quand Lord Dufferin a visité Manitoba, heureusement pour l'honneur des Métis, il n'y avait pas de chars palais. Son Excellence a dû voyager comme on voyageait alors, et tout naturellement il a voyagé avec des Métis. Avec eux, il a parcouru la prairie, il a traversé la forêt, il a connu la charrette et le canot d'écorce, il n'a pas dédaigné de parler avec ses guides Sachant le français, il n'a pas eu besoin d'interprète ; intelligent, il a compris la population ; homme d'état, il a dit au pays et aux aviseurs des représentants de Sa Majesté : voici le passé des Métis, leur utilité, quelques-unes de leurs nobles qualités ; voyez ce que vous devrez faire à l'avenir.

Les suggestions du grand diplomates n'ont pas été comprises. On a mieux aimé continuer sur le ton donné, par le soldat heureux qui est entré au Fort Garry longtemps après que les Métis lui en avaient ouvert les portes Le colonel Wolseley avait traité les Métis de "bandits et de lâches." Cette *stupide* assertion (elle est l'appréciation qu'en a fait le ministre de la milice d'alors) a fait son chemin. Un grand nombre de journaux l'ont répétée, les officiers de tous grades s'en sont inspirés ; et au lieu de rendre aux Métis la justice à laquelle ils avaient droit, on en a souvent oublié, à leur égard, les prescriptions les plus élémentaires. Au lieu de les traiter comme des gentilhommes traitent tout le monde, on s'est permis à leur égard des grossièretés et des insolences capables de blesser les susceptibilités les plus légitimes. Un rude et dédaigneux : *i dont talk french*, a souvent été l'unique réponse à des demandes légitimes. On a oublié qu'étant les enfants du sol, ils avaient des droits particuliers. Si au moins on avait voulu se souvenir qu'étant le lien naturel, les intermédiaires les plus efficaces entre les sauvages et les blancs, leur concours était comme nécessaire ? Au lieu de se rappeler ce que dit Lord Dufferin et ce qui est vrai, en parlant de la paix qui régnait dans le pays, on a invoqué une pretendue *Canadian Policy with the Indians*, qui n'existait que dans l'imagination, puisque, en réalité, le Canada ne fait que d'entrer en relations avec nos sauvages.

Les tristes évènements de cette année prouvent jusqu'à l'évidence que ce sont les Métis qui maintenaient les tribus indiennes dans leur attitude pacifique. A la première rumeur de rupture entre les Métis et les autorités, les sauvages se sont soulevés ; ils se soulèveront encore, si des circonstances analogues se reproduisent.

Quant à la question de la prétendue lâcheté des Métis, je crois qu'elle a été résolue amplement.

Après ces réflexions et ce qu'il y a de connu officiellement, il m'est impossible d'exonérer les autorités de toute responsabilité. Depuis quinze ans, on aurait dû faire autrement qu'on a fait. Je le répète, je ne suis pas homme de parti politique, mais je crois que les deux partis ont leurs responsabilités. On aurait dû et on aurait pu prévenir les troubles. Que n'a-t-on écouté ceux qui les prévoyaient et qui en ont averti qui de droit ? Nos hommes d'Etat ont *mon respect*, mais l'erreur est trop commune parmi les hommes pour croire qu'ils ne pourront pas souffrir qu'une *voix aime* leur dise qu'ils se sont trompés.

(*A suivre*)

Madame Thomas Byfield
née DUMOUCHEL,
147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield.

3 juin

NOUVELLES DU NORD-OUEST

Winnipeg, 14—Lundi, le 7 courant, le juge Richardson a condamné, à Régina, onze sauvages de la Montagne à la Lime à un mois d'emprisonnement pour vol de chevaux.

Un correspondant de Gleichen dit : Les sauvages sont dans les environs et cherchent à vendre des patates. Les commerçants les pressurent d'une manière honteuse : ils leur donnent pour une "poche" de patates des effets et marchandises de la valeur d'un scheling. Le gouvernement devrait acheter ces produits à des prix raisonnables.

La plupart des sauvages ne trouvent pas l'exécution des sauvages de Battleford très-juste ; ils se demandent pourquoi les sauvages sont pendus pour avoir tué des blancs, pendant qu'aucune tentative n'est faite pour pendre les soldats qui ont tué des sauvages.

QUESTION D'ORIENT

Belgrade, 14—Une dépêche du théâtre de la guerre annonce qu'un sanglant et long engagement a eu lieu aujourd'hui entre les Serbées et les Bulgares.

Après plusieurs alternatives pendant lesquelles l'avantage est plusieurs fois resté aux Bulgares, les Serbes ont chargé à la baïonnette, se sont emparés du village de Velikinzvor, et ont mis les Bulgares en déroute sur tous les points.

Ces derniers ont laissé sur le champ de bataille nombre de morts et de blessés.

Les Serbes s'attribuent une brillante victoire. Un grand enthousiasme s'est manifesté à Belgrade à la nouvelle de ce brillant avantage.

Huitres a tres bon marche, venant d'etre reçues chez McDonell et Fitzimmons, 121 rue Rideau.

LES DESSOUS DU TONKIN

Un rédacteur du *Figaro* de Paris, France, a eu une entrevue avec M. Bavier-Chauffour, l'homme aux concessions minières. Consulté sur la façon dont il fallait prendre les Tonkinois, M. Bavier-Chauffour aurait répondu :

—C'est à coups de dollars qu'il fallait les prendre, à la manière anglaise, et bien du sang aurait été épargné. Thuong, Thuyet, Tho, tous les mandarins étaient à acheter, et pour le quart de la somme dépensée en expéditions meurtrières, nous aurions possédé l'Annam sans coup férir.

Voyez les Anglais en Birmanie ; ils sont entrés à Mandalay sans perdre dix hommes de leur corps d'armée. Ils n'ont entrepris leur expédition que parce que le roi Thibô n'exécutait pas les conventions qu'il avait passées avec une compagnie de bois de teck. Quand, en France, on saura protéger de la sorte l'exécution des contrats que nous passons à l'étranger, vous verrez se développer notre commerce d'exportation. Donnez-lui de semblables garanties, et notre industrie croîtra en raison de la sécurité que vous lui aurez procurée.

Mais ni M. Ferry, ni le général de Courcy, encore moins la Commission des Trente-Trois ne comprendront jamais qu'en pareille occurrence l'initiative des capitaux a besoin de garanties ; et voulez vous me dire, puisque vous invoquez l'exemple de la colonisation anglaise, à quelle époque et sous quel gouvernement nos compatriotes ont été protégés à l'étranger ?

Que la République imite tout d'abord l'Angleterre ; que nos officiers de marine suivent l'exemple de leur collègues britanniques, et nous ferons tout autant et aussi bien que nos voisins d'outre-Manche.

LE MONDE ET LA VILLE

Le prénom de M. Goyer, dont nous annoncious le changement de domicile hier, n'est pas Charles mais Césaire.

Mesdames, allez visiter les magnifiques nouveautes de Mlle McDonald, specialement importees pour les fetes. No. 521 rue Sussex.

Le Rév. Père Lacombe, O. M. I., le pieux et dévoué missionnaire du Nord-Ouest, est en cette ville depuis hier.

Au dire de connaisseurs, la nouvelle bannière de l'Union St. Thomas est probablement l'un des plus beaux ouvrages du genre importés jusqu'à ce jour dans le pays.

On est à faire des démarches pour fonder une Chambre de Commerce dans la capitale. Voici une tentative digne de l'adhésion chaleureuse de tous les hommes d'affaires.

On a joué " Les pavés de Paris" au Grand Opéra hier soir. La pièce est interessante, mais la troupe chargée de l'interprêter ne compte que des talents fort médiocres, à part une couple de bons acteurs.

Mesdames, allez visiter les magnifiques nouveautes de Mlle McDonald, specialement importees pour les fetes. No. 521 rue Sussex.

On vient encore de remettre sur le tapis la question d'avoir un Carnaval à Ottawa cet hiver. Nous sommes heureux de constater que les autorités municipales ne favorisent pas le projet. Cela témoigne hautement que nos édiles ont souci des veritables intérêts de la ville

M. Gilmour et ses sociétaires ont joué " Rosedale" au Théâtre Royal hier soir. Ce drame militaire est d'un intérêt saisissant dans ses moindres détails. Mlles Gilmour, Fletcher, Harlan, Stevenson et Mde Post ont été charmantes de naturel et d'entrain chacune dans son rôle, tandis que MM. Gilmour, Hartsall, Denier, Redding, Drumeir, Kearney, etc., etc., soutenaient dignement leur réputation.

Il y a, dans " Rosedale," des péripéties et des mises en scène qui surpassent de beaucoup tout ce qui encore a été vu et entendu à Ottawa.

Qu'on se rende en foule au Theâtre Royal ce soir et chaque jour de cette semaine. Encourageons des artistes qui restent parmi nous et que nous connaissons, de préférence à certaines troupes de passage, qui sont la plupart du temps médiocres et quittent la ville dès qu'elles ont empoché une bonne recette.

PLUMES D'AUTRUCHES
Frisées, Nettoyées et Teintes

DANS LES

Dernières Couleurs et Goûts

DE LA SAISON

En Un Jour Après l'Ordre Donné

— AUSSI —

VIEUX CREPE REMIS A NEUF

Alex. A. Coutellier

TEINTURIER PARISIEN

NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA

(Près de la rue Sparks.)

13 mars, '85 1 an.

AVIS SPECIAUX

Mesdames, allez visiter les magnifiques nouveautes de Mlle McDonald, specialement importees pour les fetes. No. 521 rue Sussex.

1000 personnes sont priées de se rendre aussitôt possible pour acheter le célèbre thé Japon, 8 lbs pour $1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

Huitres a tres bon marche. venant d'etre reçues chez Mc Donell et Fitzimmons. 121 rue Rideau.

Nouveau savon électrique " Vannorne," à 6 cts., chez N. A. Savard

On demande 30 filles au magasin de chiffons, No 257 rue Cumberland. Bons gages. Emploi permanent. Alex. Dakus, gerant.

On a besoin immédiatement de 1000 personnes pour acheter notre célèbre thé du Japon, 8 lbs. pour $1 chez N. A. Savard, rue Dalhousie.

Huitres a tres bon marche, venant d'etre reçues chez McDonell et Fitzimmons, 121 rue Rideau.

La Sprucine—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égale. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

1000 lbs. de bon beurre à cuisine, à vendre chez N. A Savard à 14 cts. la livre.

Les propriétés de la Diphthérine du Dr N. Lacerte sont inapréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le Ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits.

Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger ; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, joncs de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norez, rue Rideau, No 30.

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara)

Ottawa 15 décembre.

W. Woods, vol, cause remise à vendredi prochain.

Alphonse Maturin, vol d'un habillement appartenant à J. Bernier, six mois de prison à la prison centrale.

DECES

En cette ville, ce matin, à l'âge de 46 ans, est décédée Madame veuve Louis Moffet.

Les obsèques auront lieu demain, 16 courant. Le convoi quittera la résidence de la défunte, 310 rue St Patrice, à 8 a. m., pour se rendre à la Basilique et de là au cimetière Notre-Dame.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire.

PERDUE

Samedi soir, à partir des coins de la rue Dalhousie et St André jusqu'au bureau de Poste, une somme d'argent.

La personne qui la rapportera à ce bureau sera généreusement récompensée.

Livres de Meditations pour le mois de Novembre

Le mois des Morts, Méditations pour le mois de Novembre, Horloge de la Passion, le Crucifix, le plus beau des livres, manuel de l'Heure Sainte, un Aide dans la Douleur, l Ciel Ouvert, Douloureuse Passion, l'Ame sur le Calvaire, l'Eucharistie Méditée, Année Spirituelle, Nourriture de l'Ame, Dévotion au Sacré-Cœur, Méditations pour tous les jours.

Les ouvrages sont en vente chez
P. C. GUILLAUME,
455 Rue Sussex.

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR
Gérant, - - - - L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT

LUNDI, 14 DECEMBRE.

On jouera le grand et superbe drame militaire

"ROSEDALE"

Les décors et les costumes sont d'une beauté et d'une richesse incomparables.

Prix ordinaires - - 20 et 15cts
Sieges reserves - - 50 et 30cts

SÉANCES DE L'APRES-MIDI,

LE

JEUDI ET SAMDDI,

Portes ouvertes à 1.30 p. m.

Levée du rideau à 2.30.

Que les parents ne manquent pas de conduire leurs enfants aux matinées.

ADMISSION : 15 et 25 cts.

LUNDI, 7 DECEMBRE.

Le soussigné a transporté au

No 113, RUE RIDEAU,

Porte voisine du magasin de quincaillerie de M. BIRKETT, le Fonds de Banqueroute de L. L. A. GRISON, acheté à

47½ dans la $

QU'IL VENDRA A

D'IMMENSES REDUCTIONS.

LES MARCHANDISES DE MODE seront sacrifiés au prix coûtant.

Etoffes à Robes, à moitié prix,
Tweeds, à moitié prix,
Cotons, à moitié prix,
Toiles, à moitié prix.

Manteaux vendus pour 1/10 de la valeur

Un département de première classe, pour la confection des Robes, sous la surveillance de Mlle. Breen, la couturière par excellence d'Ottawa, est attaché à l'établissement.

A. BLAIS,

NO. 113 RUE RIDEAU,

(2ème porte du coin de la rue William)

Péages des marchés, 1886

DES SOUMISSIONS pour la location des péages aux MARCHÉS des QUARTIERS BY et WELLINGTON, endossées " Soumissions pour péages des marchés," seront reçues par le greffier de la cité jusqu'à MARDI, 15 Décembre 1885, à quatre heures p. m.

Aucune soumission ne sera reçue si elle n'est faite sur formule fournie par l'Inspecteur des Marchés, de qui l'on peut en outre obtenir toutes informations relatives au contrat.

Chaque soumission devra être pour une somme ronde payable comptant et un dépôt de dix par cent sur tout le montant offert devra l'accompagner Aucun chèque ne sera considéré être un dépôt s'il n'est pas fait payable à l'ordre du Trésorier de la cité et accepté par une banque faisant affaires en la cité d'Ottawa. Le dépot en question sera forfait en faveur de la corporation si la ou les parties qui l'auront fait et dont la soumission aura été acceptée refusent ou négligent de signer le contrat après en avoir été requis.

Le dépot accompagnant une soumission acceptée restera aux moins de la Corporation et sera porté en déduction du montant du contrat.

Le montant total de la soumission devra être payé dans un intervalle de trois jours après avis au soumissionnaire que son offre a été acceptée.

Chaque soumission devra être signée par deux personnes responsables se portant cautions que le contrat sera duement exécuté.

On ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Par ordre,
W. P. LETT,
Greffier de la Cité.

Ottawa, 8 Déc. 1885.